




AGENT·E DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS (adjoint·e technique de 1ère classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Direction d'affectation : Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA)	
Lieu de Travail :	La Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture affecte dans ses ateliers des adjoints techniques de toutes spécialités du bâtiment. Ces adjoints techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se rendre dans les établissements municipaux.
Fonctions :	L'agent·e réalisera les travaux suivants, selon son atelier d'affectation : <ul style="list-style-type: none">- Mise en sécurité tout corps d'état, des bâtiments et de leurs installations techniques telles que circuits électriques, installations de plomberie-sanitaires, de serrurerie, de menuiseries, vitrerie, peinture- Dépannages- Programmation de maintenances préventives et curatives- Petits travaux d'entretien du patrimoine tous corps d'état (maçonnerie, plâtrerie, peinture, menuiserie, couverture, vitrerie, électricité, serrurerie, plomberie,...) : ouverture de portes, pose et dépose d'étagères, petite menuiserie, pose de cloisons de type placo, vitrerie, pose de carrelage et reprise de carrelage, petits travaux d'électricité, pose de faux-plafonds, relamping, etc...- Petits travaux sur des matériels et accessoires (volets roulants, mobilier fixe,...).
Temps de travail:	39h30 par semaine pour les SLA (section locale d'architecture), la SABA (section d'architecture des bâtiments administratifs) et la SET (section événementiel et travaux) 38h40 par semaine pour la SALPA (section d'architecture des locaux du personnel et d'activités)
Horaires de travail :	Agents soumis aux horaires fixes, selon l'affectation : À compter du 1 ^{er} janvier 2022, sous réserve d'évolution, les horaires des ateliers seront : <ul style="list-style-type: none">- pour les SLA, la SABA et la SET: 7h45/11h45 et 12h45/16h39,- pour la SALPA : 7h30/11h30 et 12h15/15h59.

<p>Conditions de travail :</p>	<p>Travail en site occupé Possibilité de travail en hauteur Port de charges lié aux missions Port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) Formation professionnelle et habilitante</p>
<p>Rémunération:</p>	<p>1 900€ brut en début de carrière (traitement, indemnités et primes, remboursement partiel des transports domicile-travail). Prime d'intéressement collectif (800 € brut annuel environ) Remboursement partiel de la mutuelle santé Une reprise d'ancienneté professionnelle peut s'ajouter sous conditions ainsi que le supplément familial.</p>
<p>Modalités de recrutement :</p>	<p>Le recrutement est effectué par une sélection sur dossier, des tests oraux et pratiques.</p>
<p>Pour postuler :</p>	<p>Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (curriculum vitae, lettre de motivation et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité) en y précisant bien l'emploi recherché (Agent-e de maintenance des bâtiments) à :</p> <p><u>Adresse postale</u> Ville de Paris Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue de Lobau 75196 PARIS cedex 04</p> <p><u>Accueil du Bureau du recrutement</u> 2, rue de Lobau 75004 Paris</p> <p><u>Métro : Hôtel de Ville</u></p> <p><u>Horaires d'ouverture : 9h-12h30 et 13h30-17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés</u></p> 
<p>Informations générales:</p>	<p>Site internet : https://www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris</p>